

Mesdames et Messieurs les Représentants des Sociétés,

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 22 février 2019. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

Société excusée : Zouaves Français.

Sociétés absentes : Pompiers des Waibes, Enfants de Ste-Barbe, Volontaires Belges de 1830, Flanqueurs de la Garde & Chasseurs Carabiniers

Nous retenons

Bienvenue : le président du Comité Saint-Roch souhaite la bienvenue à Marc Allard, nouveau membre de ce Comité et à Yves Dupont, président de la Société Royale des Zouaves Pontificaux.

Communication : le président du Comité Saint-Roch entame la réunion par une communication. De 2011 à 2015, de nombreuses et constructives discussions ont permis de faire évoluer la Marche St-Roch de Thuin, de faire évoluer son déroulement, en respectant les usages thudiens et l'essence même de ce qu'est une Marche : une procession escortée.

Depuis, plusieurs faits ont été observés : notamment, recul d'une trentaine de minutes de l'heure de la Rentrée du dimanche, fin de plus en plus tardive de la journée du lundi.

Causes présumées : léger laisser-aller compréhensible, bien que chacun fasse de son mieux pour que tout se déroule bien, accroissement progressif de 450 marcheurs entre 2012 et 2018, contrairement à l'accord obtenu à l'issue de la réforme.

Cet accroissement progressif va finir par refaire du tort au déroulement de la Marche, la congestionner, la rendre ingérable (rentrées tardives, durée du cortège, durée des pauses).

Il est également indispensable que chacune respecte l'ordre de marche établi et communément accepté lors des nombreux échanges visant à faire évoluer le déroulement de la Saint-Roch (notamment, montée continue vers la Maladrie et respect de la zone de bivouac, le lundi).

L'aboutissement des pourparlers visant à réformer le déroulement de la Saint-Roch de Thuin peut être relu sur saintrochthuain.be/archives

En conclusion : prise de conscience de l'impérieuse nécessité de rapidement restreindre le nombre de Marcheurs (un retour à la situation de 2012 – 1 850 marcheurs comptabilisés – serait idéal, au lieu des 2 300 actuels), respect strict des consignes liées au déroulement de la Marche.

La qualité de la Saint-Roch, de notre Saint-Roch, la beauté du spectacle offert aux spectateurs et la perpétuation sereine et sensée des gestes de nos Anciens sont à ce prix-là.

Mise à l'honneur : la Compagnie Royale des Enfants de Sainte Barbe (Ragnies), pour ses 150 ans, est la Compagnie mise à l'honneur.

Ce qui implique qu'ils jouent un air court entre chacune des campes, son président tire la 8^e campe, ils prennent la tête du cortège de la Retraite aux flambeaux, jouent un air de circonstance durant la messe le lundi, jouent un air pour l'arrivée des médaillés de 35 ans, puis de 25 ans, durant la remise des décorations, conduisent l'ensemble des décorés au Monument « Aux morts », pour un ultime hommage.

Pour qu'ils puissent apparaître sur la 1^{ère} page du programme, les Enfants de Sainte Barbe remettront leur projet graphique pour le 2 avril au plus tard.

Flambeaux : les communications (consignes, dessins, bâches...) concernant l'utilisation des flambeaux durant la Retraite ont été efficaces. Moins de dégradations ont été constatées en 2018. Une bâche d'informations supplémentaires sera envisagée au croisement de la Grand'Rue avec les Remparts du Midi. Les sociétés sont priées de continuer à communiquer en ce sens auprès de leurs membres, amis, connaissances... Un **bac supplémentaire** pour récolter les flambeaux devrait être déposé à proximité du marronnier, près du Monument « Au Marcheur ».

Retraite aux flambeaux :

- la Grand'Rue devrait être accessible, au moins comme l'an dernier. Au pire, des barrières Heras seront placées pour isoler le chantier,
- les travaux dans le quartier du Rivage devraient être terminés (pour le 1^{er} mai 2019),
- la police sera, de nouveau, présente pour aider au départ des sociétés,
- des sanitaires à proximité du bureau de poste seront ajoutés, comme en 2017. Ceux situés près des arcades seront maintenus où ils se trouvaient en 2018,
- le feu d'artifices devrait être tiré de la prairie située à la sortie du Viaduc, près de la ruelle Telly.

Marche invitée : en 2019, nous accueillerons la délégation de la Marche Saint-Feuillen de Fosses-la-Ville.

Descente solennelle de la statue de Saint Roch : les délégations thudiniennes qui désirent y assister sont présentes dans l'église avant l'entrée, dans cet ordre, du CSR, des Autorités communales, de la délégation invitée et des Zouaves Pontificaux. La délégation invitée se dirige vers l'avant gauche de l'église, près de l'autel de Notre Dame d'el Vaulx. Les Pontificaux suivent et se dirigent vers l'avant droit de l'église, près de l'autel de saint Roch. Une fois les Pontificaux installés, la cérémonie peut commencer.

Messe du lundi : depuis quelques années, la messe débute à 10h30 et ce malgré l'effort des Sociétés de ne laisser que peu d'écart entre chacune d'entre elles pour entrer dans l'église.

Comme cela avait été envisagé lors de la réunion du 22 juin 2018 et pour débiter la messe à 10h00, leur entrée pour le passage à l'offrande et la vénération de la relique sera avancée de 30 minutes (dès 8h30). Dès lors, le départ de la rue t'Serstevens est avancé à 8h15.

Après la messe, et pour rappel, la montée vers le plateau de la Maladrie se fait en continu. Il est demandé à toutes les Sociétés de respecter la zone de bivouac et le protocole de redémarrage établis d'un commun accord.

Remise des médailles : chaque Société répertoriera ses médaillés et fera parvenir la liste au CSR avant le 30 avril. Il vous sera possible de la consulter dans la partie « actualité » du site web. Pour rappel, seule la participation effective à la St-Roch dans une des 14 Sociétés peut être comptabilisée, les décorations remises par la Ville ne sont pas une marque d'ancienneté dans une Société, afin d'éviter la décoration étrange d'un marcheur de 24 ans avec une médaille de 25 participations, la comptabilisation pour les enfants débute à partir du moment où ceux-ci parcourent à pied une part substantielle du tour.

Tirs d'honneur : l'an dernier, trop de fusiliers dans l'espace réservé (disposition sur deux lignes), danger potentiel d'autant qu'il semble que certains utilisent des doses de poudre plus importantes. Afin de limiter les risques, il est envisagé, avec les représentants des Sociétés présentes, de n'admettre que **50 fusiliers le long du mur de la place du Chapitre, disposés en une seule ligne**. Les fusiliers surnuméraires rejoindront les tromblons dans la zone réservée au Martinet. Il serait souhaitable que les officiers de tir soient présents pour superviser les tirs et les charges de leurs hommes. Le dispositif sera affiné lors de la réunion du 5 mai prochain.

Raclot : communication assez rapidement du nom des Sociétés participantes.

Manifestations annoncées :

- 15-16/03/19 – concours de belote & souper des Voltigeurs,
- 15-16/03/19 – blind test & souper grec des Sapeurs & Artilleurs,
- 16/03/19 – cassage du verre de la Compagnie St-Roch,
- 06-07/04/19 – fête de la bière des Zouaves Pontificaux,
- 21/04/19 – marche ADEPS des Sapeurs & Grenadiers,
- 01/05/19 – BBS de la V^e Infanterie.

Prochaine réunion le 5 mai 2019

Préparation de la St-Roch 2019

Salle du Conseil communal – 20h

Gérard Vanadenhoven